

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 23 novembre 2016

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 23 novembre 2016 à 20 h. Sont présents :

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Tous formant quorum et en l'absence du préfet, M. Pierre Bégin, sous la présidence de monsieur Claude Morin, préfet suppléant et maire de Saint-Georges. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant, M. Claude Morin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2016-11-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élections :
 - 3.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.2. Explication de la procédure d'élection;
 - 3.3. Dépôt des mises en candidature pour le poste de préfet suppléant et pour les sièges 1, 2 et 3 du comité administratif :
 - Élection et nomination du préfet suppléant;
 - Élection et nomination des membres du comité administratif;

- Résolution autorisant les signataires des effets bancaires (s'il y a lieu);
- 3.4. Nomination des représentants de la MRC sur les comités constitués en vertu de certaines lois ou par décision du conseil;
- 4. Gestion administrative et financière :
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 octobre 2016;
 - 4.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 15 novembre 2016;
 - 4.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 26 octobre 2016;
 - 4.4. Prévisions budgétaires 2017 :
 - Adoption du budget;
 - Adoption des quotes-parts;
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - Fixation des taux horaires du Service de génie municipal pour l'année 2017;
 - État des surplus accumulés et réservés;
 - 4.5. Adoption du calendrier des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires pour l'année 2017;
 - 4.6. Addenda #1 à l'entente relative au Fonds de développement des territoires – Autorisation de signature;
 - 4.7. Frais relatifs à la modernisation des rôles d'évaluation (logiciel PG);
 - 4.8. Étude de regroupement des services en évaluation – Offre de services;
 - 4.9. Adhésion à l'UMQ;
 - 4.10. Avis de motion – Règlement 97-51-02 modifiant l'entente relative à la cour municipale commune et permettant l'adhésion de nouvelles municipalités;
 - 4.11. Affectation du surplus – Politique de développement du territoire;
- 5. Dossiers régionaux :
 - 5.1. Politique de développement du territoire :
 - Projet à Lac-Poulin;
 - Projet à Saint-Gédéon-de-Beauce;
 - Projet à Saint-René;
 - Projet à Notre-Dame-des-Pins;
 - 5.2. Sûreté du Québec – Somme payable par les municipalités;
- 6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 6.1. Certificats de conformité :
 - Règlement 634-2016 – Saint-Georges;
 - Règlement 635-2016 – Saint-Georges;
 - Règlement 637-2016 – Saint-Georges;
 - Règlement 642-2016 – Saint-Georges;
 - 6.2. Nomination de la personne responsable de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau pour la municipalité de Lac-Poulin;
- 7. Gestion du personnel :
 - 7.1. Agents de développement;
- 8. Correspondance;
- 9. Rapport des comités;
- 10. Dépôt de documents :
 - 10.1. États financiers mensuels;
 - 10.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- 11. Divers :

- 11.1. Vœux des Fêtes;
- 11.2. Soirée réseautage du milieu culturel;
- 11.3. Tournée du Président 2016 de l'UMQ;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Note : Le préfet suppléant cède la présidence de la rencontre au directeur général.

**ÉLECTIONS POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT ET POUR
LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS
AUX COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE CERTAINES LOIS OU
PAR DÉCISION DU CONSEIL DES MAIRES**

2016-11-161

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 est expliquée aux maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, proposée et appuyée par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et par monsieur Gaétan Bégin, maire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

Monsieur Claude Morin est déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1. Un seul bulletin est déposé soit celui de madame Christine Caron, mairesse de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, proposée et appuyée par monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René et par madame Manon Veilleux, mairesse de la municipalité de Lac-Poulin.

Madame Christine Caron est déclarée dûment élue au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Gaétan Bégin, maire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth et par monsieur Rosaire Coulombe, maire de la municipalité de La Guadeloupe.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Rosaire Coulombe, maire de la municipalité de La Guadeloupe, proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par madame Manon Veilleux, mairesse de la municipalité de Lac-Poulin.

Monsieur Rosaire Coulombe est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2016-11-162

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, que :

Monsieur Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;
Madame Christine Caron soit nommée au siège 1 du comité administratif;
Monsieur Normand Roy soit nommé au siège 2 du comité administratif;
Monsieur Rosaire Coulombe soit nommé au siège 3 du comité administratif.

Note : le préfet suppléant reprend la présidence de l'assemblée.

2016-11-163

CLÔTURE DU SCRUTIN

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de mettre fin à la période de scrutin.

2016-11-164

NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que les sièges 2 et 4 du comité de sécurité publique occupés respectivement par madame Christine Caron et monsieur Normand Roy viennent à échéance en novembre 2016;

Attendu que les sièges 1 et 3 occupés respectivement par monsieur Rosaire Coulombe et madame Carmelle Carrier viendront à échéance en novembre 2017;

Attendu que le maire de Saint-Georges occupe d'office le siège numéro 5 et que le siège numéro 6 est assigné à un élu nommé par la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan :

Siège 1 :	M. Rosaire Coulombe (échéance novembre 2017)
Siège 2 :	Mme Christine Caron (échéance novembre 2018)
Siège 3 :	Mme Carmelle Carrier (échéance novembre 2017)
Siège 4 :	M. Normand Roy (échéance novembre 2018)
Siège 5 :	Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 :	Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

2016-11-165

NOMINATIONS AUX COMITÉS INTERNES, EXTERNES ET ORGANISMES

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office

Poste numéro 2 : M. Gaston Létourneau

Poste numéro 3 : M. Jean-Marc Paquet

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et / ou le préfet suppléant

Siège 2 : 1 membre du comité administratif

Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

Commission d'aménagement

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

COMITÉS INTERNES (RÉMUNÉRÉS)

Comité de la ruralité :

Les membres du comité administratif

Comité de sécurité incendie :

Préfet et / ou préfet suppléant

M. Gaston Létourneau

Direction générale de la MRC

Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la municipalité de Saint-Martin

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
(TREMCA)**

Préfet

M. Claude Morin

Comité de la piste cyclable :

Les membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et / ou préfet suppléant

M. Jean-Guy Plante

M. Yvon Paquet

Directeur général de la Régie intermunicipale

2 représentants de la Régie intermunicipale

Directeur général de la ville de Saint-Georges

Comité de sélection du personnel :

Préfet

Préfet suppléant

Maire désigné le cas échéant

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :
Les membres du comité administratif
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Conseil économique de Beauce :
M. Pierre Bégin
Mme Christine Caron
Maire de Saint-Georges d'office

Comité culturel :
M. Pierre Bégin
Vacant
Direction générale de la MRC
Agente de développement culturel
4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :
M. Jean-Guy De Blois

Cobaric III :
Vacant

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :
Au CA et à l'AGA : M. Normand Roy
Substitut : Vacant

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :
Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :
Préfet et / ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :
Préfet
Substitut : Direction générale de la MRC

Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :
Préfet et / ou préfet suppléant
Directeur général adjoint de la MRC

Comité investissement commun (FLS) :
M. Jean-Marc Paquet
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Zec Jaro :
Vacant

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :
Direction générale de la MRC

Table alcool au volant :

Mme Christine Caron

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :

Préfet

Destination Beauce :

M. Claude Morin

Substitut : Vacant

2016-11-166

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
19 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 19 octobre 2016 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
15 NOVEMBRE 2016**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 15 novembre 2016 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2016**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 26 octobre 2016 à titre d'information.

2016-11-167

**ADOPTION DU BUDGET 2017 – PARTIE 1 – MUNICIPALITÉS
RURALES**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 1 du budget 2017 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 1 totalise 1 767 551 \$ et comprend une quote-part totale de 451 113 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2016-11-168

**ADOPTION DU BUDGET 2017 – PARTIE 2 – BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 2 du budget 2017 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 2 totalise 405 482 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2016-11-169

ADOPTION DU BUDGET 2017 – PARTIE 3 – MUNICIPALITÉS RURALES ET VILLE DE SAINT-GEORGES

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 3 du budget 2017 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 3 totalise 2 510 228 \$ et comprend une quote-part totale de 1 175 225 \$ provenant des municipalités.

2016-11-170

ADOPTION DU BUDGET 2017 – PARTIE 4 – INSPECTION RÉGIONALE

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 4 du budget 2017 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 4 totalise 50 000 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie 3 à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2016-11-171

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2017

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2017 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2016-11-172

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2016-11-173

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX HORAIRES 2017

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux horaires proposés pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2017;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires proposés pour la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC pour l'année 2017.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVÉS

Le document présentant l'état des surplus accumulés a été déposé en comité de travail.

2016-11-174

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF EN 2017

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2017 :

2017	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	10	18
Février	7	15
Mars	7	15
Avril	11	19
Mai	9	17
Juin	13	21
Juillet	11	-
Août	8	16
Septembre	12	20
Octobre	10	18
Novembre	14	22
Décembre	-	-

2016-11-175

ADDENDA #1 À L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que les maires ont pris connaissance de l'addenda #1 à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que cet addenda vient confirmer le cumul des sommes versées dans le cadre du FDT tel que revendiqué par le présent conseil;

Il est proposé par madame Céline Bilodeau, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan l'addenda #1 à l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

2016-11-176

FRAIS RELATIFS À LA MODERNISATION DES RÔLES D'ÉVALUATION

Attendu que le directeur général a présenté aux élus une estimation des coûts reliés au processus de modernisation des fiches d'évaluation et à l'implantation du nouveau logiciel;

Attendu que ces frais n'avaient pas été prévus dans le cadre des prévisions budgétaires 2016, ni dans le cadre de l'entente en évaluation liant la Ville de Saint-Georges et la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que la direction recommande un transfert de fonds de l'ordre de 50 000 \$ de la partie 3 vers la partie 1 du budget afin de partager équitablement les frais ci-haut mentionnés;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser le transfert de fonds de 50 000 \$ provenant du surplus accumulé de la partie 3 vers la partie 1 du budget.

2016-11-177

ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SERVICES EN ÉVALUATION – OFFRE DE SERVICES

Attendu que les élus ont pris connaissance de l'offre de services déposée par Raymond Chabot Grant Thornton relative à une étude d'opportunité de regroupement des services d'évaluation des MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche, des Etchemins et de Bellechasse;

Attendu que les frais attribuables à cette étude s'élèvent à 24 835 \$ incluant toutes les taxes;

Attendu que ces frais seront partagés en parts égales entre les MRC participantes;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 24 835 \$ incluant toutes les taxes.

2016-11-178

ADHÉSION À L'UMQ

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la MRC de Beauce-Sartigan à l'Union des municipalités du Québec pour l'exercice financier 2017, le tout au montant de 1 618, 42 \$ incluant toutes les taxes.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 97-51-02 MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE ET PERMETTANT L'ADHÉSION DE NOUVELLES MUNICIPALITÉS

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Jean-Guy De Blois qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 97-52-02 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera les règlements 97-51 et 97-51-01 portant sur l'extension de la compétence de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Georges afin d'y apporter quelques modifications d'ordre administratif et de permettre l'adhésion de nouvelles municipalités.

2016-11-179

AFFECTATION DU SURPLUS – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Attendu que le présent conseil a mis en place la Politique de développement du territoire;

Attendu que cette première année du programme était financée par le Fonds de développement du territoire 2015-2016;

Attendu que les sommes réservées aux fins de ce programme n'étaient pas toutes dépensées au 31 décembre 2015 et que ce solde a été comptabilisé dans le surplus accumulé de la partie 3 du budget;

Attendu que les projets réalisés en 2016 doivent être financés par ce solde;

Attendu que pour régulariser la situation, un transfert de fonds provenant du surplus de la partie 3 du budget devrait être affecté au budget d'opération 2016 de la MRC (partie 3);

Attendu que cette somme pourrait varier légèrement;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Guy De Blois et résolu à l'unanimité, d'autoriser :

- une affectation provenant du surplus accumulé de la partie 3 du budget aux opérations du budget 2016 (partie 3) au montant approximatif de 162 500 \$;
- que la somme réelle dépensée au 31 décembre 2016 soit au final affectée.

2016-11-180

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION
DE PROJETS**

Attendu la liste des projets déposée aux membres du conseil des maires en lien avec la politique mentionnée en titre de la présente résolution;

Attendu que ces projets ont fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité de la ruralité quant au respect des objectifs du plan de travail de ces politiques;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'entériner les recommandations du comité de la ruralité et d'accepter les projets suivants :

Dans le cadre du volet local :

- Un projet de mise en place d'une patinoire fonctionnelle déposé par la Municipalité de Lac-Poulin pour un montant maximal de 7 875 \$;
- Un projet d'aménagement de cabanes pour exposants et marchands locaux déposé par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour un montant maximal de 833,60 \$;
- Un projet d'aménagement d'un module de jeux au parc municipal déposé par la Municipalité de Saint-René pour un montant maximal de 11 496,65 \$;
- Un projet d'ajout d'une enseigne numérique déposé par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour un montant maximal de 27 900 \$.

2016-11-181

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – SOMME PAYABLE PAR LES
MUNICIPALITÉS – APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités interpelle le ministère de la Sécurité publique en lien avec les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC;

Attendu que la FQM souhaite la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec afin de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation et ce, pour la durée des ententes;

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan partagent la position de la FQM;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'appuyer le positionnement de la Fédération québécoise des municipalités relativement à la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

2016-11-182

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 634-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005
CONCERNANT LA ZONE PB-812**

Considérant que ce règlement identifie les usages dorénavant autorisés dans la zone PB-812;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 634-2016 de la ville de Saint-Georges.

2016-11-183

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 635-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 151-2005 RELATIF AU
LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
POUR LA 7^E AVENUE A**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur est urbain, afin de créer la zone RB-144 à partir de la zone RB-112 existante;

Considérant que ce règlement identifie les usages autorisés dans la zone RB-144;

Considérant que ce règlement précise les dispositions particulières applicables à la 7^e Avenue A (largeur, diamètre du rond de virage) ainsi que les normes pour les lots en bordure de cette avenue;

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 635-2016 de la ville de Saint-Georges.

2016-11-184

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 637-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE ET
LE RÈGLEMENT-CADRE OBLIGEANT LA PRODUCTION DE
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 484-2001
POUR LE SECTEUR DE LA ROUTE 204 ET DE LA 117^E RUE**

2016-11-187

AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – AUTORISATION D’EMBAUCHE

Attendu que le présent conseil a signifié par résolution son intention de rapatrier à la MRC le volet rural présentement confié au Conseil économique de Beauce;

Attendu que le poste d’agent de développement territorial a été créé et évalué dans le cadre du maintien de l’équité salariale;

Attendu que l’évaluation de ce poste nécessite la création d’un nouveau groupe d’échelons dans la convention collective actuelle;

Attendu le souhait des élus de rapatrier la personne occupant présentement ce poste au CEB;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d’adresser une demande au syndicat des employés à l’effet d’ajouter un nouveau groupe d’échelons à la convention collective en vigueur et de procéder à l’embauche de madame Johanne Journeault à titre d’agente de développement territorial en l’intégrant à l’échelon 10 de ce nouveau groupe et ce, à compter du 9 janvier 2017.

2016-11-188

AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AUTORISATION D’EMBAUCHE

Attendu que le présent conseil a signifié par résolution son intention de rapatrier à la MRC le volet culturel présentement confié au Conseil économique de Beauce;

Attendu que le poste d’agent de développement culturel a été créé et évalué dans le cadre du maintien de l’équité salariale;

Attendu que l’évaluation de ce poste nécessite la création d’un nouveau groupe d’échelons dans la convention collective actuelle et qu’une demande au syndicat a été autorisée à cet effet dans la résolution précédente;

Attendu le souhait des élus de rapatrier la personne occupant présentement ce poste au CEB;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de procéder à l’embauche de madame Arianne Labonté à titre d’agente de développement culturel et de l’intégrer à l’échelon 6 du groupe à être créé et ce, à compter du 9 janvier 2017.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec.

VŒUX DES FÊTES

Le préfet suppléant prend la parole et présente aux membres du conseil ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

SOIRÉE RÉSEAUTAGE DU MILIEU CULTUREL

Un rappel est fait aux élus relativement à la soirée réseautage du milieu culturel qui se tiendra le 30 novembre prochain au cégep Beauce-Appalaches.

TOURNÉE DU PRÉSIDENT 2016 DE L'UMQ

Monsieur Claude Morin, préfet suppléant, convie les maires à une rencontre d'information relativement aux services offerts par l'Union des municipalités du Québec. Celle-ci se tiendra le 29 novembre prochain au Georgesville à compter de 16 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2016-11-189

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 20 h 55.

Claude Morin, préfet suppléant

Éric Paquet, directeur général